



Sans examen



Avec examen



Pas d'admission possible

Conditions d'admission au degré secondaire II (année scolaire 2021-2022)

GENÈVE					
Élèves de 11 ^e année écoles publiques	Conditions ⁽¹⁾	Admission en 1 ^{re} année du degré sec. II ⁽²⁾ et ⁽³⁾			
		Maturité gymnasiale	École de culture générale (ECG) et Centre de formation professionnelle de commerce	Formation professionnelle	
				Plein temps	Duale
Section Littéraire-Scientifique (LS)	Être promu.e à la fin de l'année.				
	Non promu.e FRA+MAT+ALL/ANG : 10.5 points et plus		 pour CFCi-E		
	Non promu.e FRA+MAT+ALL/ANG : 9 points et plus		 pour ECG, CFCi-B		
Section Langues vivantes et Communication (LC)	Être bien promu.e • Moyenne générale ≥ 5 • une seule moyenne < 4 sauf FRA et MAT • moyenne de FRA, MAT, ALL et discipline lié au profil ≥ 4.5		 pour ECG, CFCi-B, le CFCi-E, MP1		
	Être promu.e ALL+ANG : 8 points et plus		 pour CFCi-E		
	Être promu.e		 pour ECG, CFCi-B		
	Non promu.e		 pour AFP commerce		
Section Communication et Technologie (CT)	Être bien promu.e • Moyenne générale ≥ 5 • une seule moyenne < 4 sauf FRA et MAT • moyenne de FRA, MAT, ALL et discipline lié au profil ≥ 4.5		 pour ECG, CFCi-B		
	Être promu.e		 pour AFP commerce		
	Non promu.e				

FRA : français; MAT : mathématiques; ALL : allemand; ANG : anglais.

AFP : Attestation fédérale de formation professionnelle, CFCi-B : CFC intégré - Base (ANG), CFCi-E : CFC intégré - Élargie (ALL ou ITA + ANG); MP1 : maturité intra-CFC.

Notes :

(1) Pour savoir quand un.e élève est promu.e ou pas, cf. Conditions de promotion à l'école obligatoire <https://www.irdp.ch/institut/conditions-promotion-ecole-obligatoire-3423.html>.

(2) Aux conditions fixées par le règlement du degré secondaire II, un bilan certificatif de fin de dernière année du cycle d'orientation avec des résultats supérieurs à la promotion peut donner accès directement à une filière plus exigeante du degré secondaire II.

(3) Les élèves issus des écoles privées AGEP mentionnées dans les deux tableaux du document sont au bénéfice de normes d'admission.

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2022).